

# ENREGISTREMENT DES VACATIONS PENDANT LA PÉRIODE DES JOP 2024

30 JUILLET  
2024

**SYNERGIE  
OFFICIERS**

Suite aux difficultés rencontrées par nombre d'entre vous, SYNERGIE-OFFICIERS a saisi l'administration afin d'obtenir le process retenu.

**SYNERGIE-OFFICIERS**

**VOUS ACCOMPAGNE**

**AU QUOTIDIEN**

**PENDANT LES JOP**

**2024**

→ Pour les officiers chefs de service (article 10):

Les rappels et permanences réalisés sur les RC, RL et JF seront compensés par l'alimentation d'un compteur REX sur la base de la durée moyenne journalière (DMJ) soit 8h06.

→ Pour les officiers non article 10, donc soumis au badgeage :

◆ Pour une vacation effectuée sur RC et/ou RL,

• **Pour les agents hors compagnie de marche et BAC en renforts:**

Indépendamment du régime hebdomadaire ou cyclique, votre gestionnaire devra l'inscrire en rappel permettant la compensation à 100% en HS des heures travaillées (pas de badgeage).

Vous aurez la possibilité de récupérer votre journée de repos dans les jours suivants votre rappel en posant des HS, dès lors que les impératifs de service le permettent, avec validation hiérarchique.

• **Pour les officiers en CDM et BAC:**

Vos horaires seront enregistrés automatiquement par la DRHFS via les tableaux spécifiques qui ont été transmis et qui doivent être retournés au DTT.

⚠ Toutefois, les instructions de la DRHFS du 29 juillet 2024 imposent que vous soyez positionnés en HS. En effet, il n'est légalement pas possible de créditer des HS et effectuer un décalage RC/RL.

Cette règle n'aura évidemment pas d'impact sur l'octroi de la PRE JO dans la mesure où la récupération ne dépasse pas le maximum RC/RL manqué.

◆ **Tout officier faisant l'objet d'un changement de cycle horaire (passage hebdomadaire à cyclique)** se verra régulariser automatiquement sur son compteur du temps-compensé / repos pénibilité spécifique (TC/RPS) ou crédit férié (CF) proportionnellement à la période passée en cyclique.

Lors du retour en régime hebdomadaire, ce crédit sera transféré en RPS.

S'agissant d'un ajustement périodique, vous ne subirez pas d'impact sur vos CA. Cela reste encore à confirmer pour les RTT (-20 minutes d'un ARTT sur toute la période).

♦ **Pour rappel, de juillet à septembre, le plafond d'écrêtage est réhaussé à 36 heures au lieu de 9 heures pour les officiers en régime hebdomadaire et 52 heures au lieu de 13 heures pour les officiers en cyclique.**

Pour les officiers subissant un changement de cycle durant la période JO, Geopol et GESTT ne sont pas configurés pour prendre en compte à chaque fin de mois les changements de cycles calendaires (passage hebdo/cyclique).

**Synergie-Officiers a interrogé la DRHFS sur la possibilité d'octroyer aux officiers concernés le régime le plus favorable. Un arbitrage sera rendu dans les prochains jours.**

**Par ailleurs, les compteurs RCR et REX pourront être utilisés jusqu'à fin 2025.**

**SYNERGIE-OFFICIERS RESTE MOBILISÉ  
POUR AMÉLIORER VOS CONDITIONS DE TRAVAIL.**

**SYNERGIE-OFFICIERS, LE SYNDICAT MAJEUR  
POUR DÉFENDRE LES OFFICIERS !**

Le Bureau National

**SYNERGIE  
OFFICIERS**